

Certainement la population lyonnaise saurait mauvais gré aux organisateurs des fêtes officielles s'ils ne mettaient dans le programme un spectacle nautique. Comment notre cité ne serait-elle pas reconnaissante au Rhône et à la Saône de la prospérité que la navigation fluviale lui a procurée de tout temps, comme le prouvent les inscriptions latines relatives aux *Nautæ* ?

Mais que les mœurs ont changé !

Dans le temps où on aimait à guerroyer, où les chevaliers faisaient des tournois dans nos rues, la large plaine liquide que présente la surface de notre Saône était un beau champ de manœuvre : Henri II a assisté à de véritables combats de galères ; il était avec la Cour sur un bateau « le Bucentaure (1) » splendidement décoré.

Cent bateliers ont figuré dans les escadres qui ont évolué sous les yeux des ducs de Bourgogne et de Berry ; les princes étaient à des fenêtres préparées chez les religieux de Saint-Antoine, sur la rive gauche de la Saône, dans ce vaste couvent compris entre la rue Mercière et le quai (2).

Le plus souvent, des naumachies moins compliquées, et de simples promenades charmaient les princes pendant leur

(1) Voir les minutieux détails donnés sur l'armement des galères et galiotes et sur les distractions nautiques offertes aux souverains, dans l'entrée solennelle de Henri II, 1548, dans celle de Charles XI en 1564, etc. *Les Entrées solennelles, etc.* Delaroche, 1752.

(2) Voir le récit de la réception si brillante faite en 1701, aux ducs de Bourgogne et de Berry. *Entrées solennelles.* Delaroche, 1752.

L'église et le couvent des Antonins furent rebâties au milieu du xiii<sup>e</sup> siècle, la maison qui porte le n<sup>o</sup> 30 sur le quai Saint-Antoine en est un souvenir.

Voir le chapitre consacré aux Antonins dans *les Anciens couvents de Lyon*, par l'abbé Vachet, Vitte, 1895.